



Method, le 13 février 2017

**MUNICIPALITÉ
de
1438 MATHOD**

Case postale 52

Tél. 024 459 18 12
Fax 024 459 24 64
www.method.ch

Au Conseil Général
Du 13 mars 2017

Préavis municipal N° 12

Demande d'approbation du projet routier de réfection du Pont du Mujon et réaménagement de la Route d'Orbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Buts du projet

Le Pont du Mujon a fait l'objet d'une expertise en octobre 2014 par le bureau d'ingénieurs civils Richardet et Associés à Yverdon-les-Bains afin de dresser un état de la structure de l'ouvrage. L'expertise a conclu que de nombreuses dégradations sont présentes (fissures, corrosion, infiltrations d'eau) et qu'une réfection du pont doit être entreprise durant les 2 à 3 prochaines années, soit d'ici 2017 au plus tard. L'expertise a par ailleurs démontré que l'ouvrage ne nécessitait pas de mesures de renforcement urgentes pour le moment mais qu'une surveillance accrue de l'ouvrage devra être réalisée dès 2017.

Le projet de réfection du pont du Mujon a ainsi pour but de :

- mettre en conformité cet ouvrage datant de 1925 et présentant de nombreux dégâts, mis en évidence dans l'expertise réalisée par un ingénieur civil.
- permettre le croisement de deux véhicules 40 tonnes sur le pont, aussi bien en termes de gabarit mais également de portance.
- profiter des subventions cantonales à nouveau disponibles (taux proche de 50% pour Method).

Faisant partie du concept de réaménagement de la traversée du village et des espaces publics, le réaménagement de la Route d'Orbe vise à :

- réfectionner le tapis par la pose d'un tapis phono-absorbant conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), et ainsi profiter des subventions fédérales disponibles à cet effet.
- intégrer des éléments verticaux (arbres) et d'aménagements routiers (bordures franchissables, îlot central) afin de donner un caractère plus villageois et convivial à cet axe, dans le même esprit que ce qui a été réalisé au carrefour du Bras d'Or.

- aménager un îlot au centre du village, permettant de sécuriser la traversée piétonne existante, modérer le trafic et mettre en évidence ce lieu réunissant les principaux lieux de vie de la commune
- aménager des places de parc sur le DP entre le mur existant et le bord de la route.

Dès 2014, le Canton a réintroduit des subventions cantonales pour les travaux communaux liés à l'entretien/réfection des routes ainsi que des ouvrages d'art (pont). Qui plus est des subventions fédérales liées aux mesures de réduction du bruit dans les localités traversées par plus de 3000 véhicules/jours sont également disponibles (délais pour la réalisation des mesures: mars 2018).

2. Procédure et enquête publique

Selon les dispositions des articles 13, al. 3 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou) et 57 et suivants LATC, le projet routier a été soumis à l'examen préalable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR); la réponse cantonale est parvenue à la Municipalité de Method le 23 mai 2016, avec un préavis positif.

Il a ensuite été mis à l'enquête publique du 2 septembre au 1^{er} octobre 2016. A l'issue de l'enquête publique, 5 oppositions et 1 remarque ont été enregistrées. Suite à plusieurs séances où les opposants ont pu être entendus, toutes les oppositions ont été retirées.

La suite de la procédure passe par l'adoption du projet routier par le Conseil Général, objet du présent préavis, puis par l'approbation définitive du Canton.

3. Ouvrages projetés

3.1 Pont du Mujon

Le projet prévoit la création d'un nouveau pont en dalle pleine, ceci afin de permettre l'augmentation du gabarit de l'ouvrage existant (création de deux trottoirs, élargissement de la chaussée) ainsi qu'au vu du rapport d'état de l'ouvrage existant.

Gabarit du Pont projeté : 6.50m de chaussée, min 1.70m de trottoir côté Jura (y.c. bordure trottoir) et env. 1.70m de trottoir côté Plaine de l'Orbe (y.c. bordure trottoir). Trottoirs non franchissables avec bordure haute 12cm. A cela, s'ajoute deux bordures de largeur 55cm permettant la fixation des barrières avec glissière de sécurité.

3.2 Route d'Orbe

Le réaménagement proposé inclut les mesures suivantes :

- **Ilot central après le pont** afin de permettre la traversée des piétons entre le trottoir existant et le cheminement piétonnier en direction de la zone industrielle Le Pommeret /chemins AF.

Chaussée : 2 voies de 3.50m, délimitées latéralement par une bordure franchissables (2 pavés, hauteur 3 cm, largeur 20cm)

Îlot : largeur 1.50m, délimité par une bordure franchissable (chanfrein 2 pavés, hauteur 10cm, largeur 25cm)

▪ **Chaussée Rte d'Orbe**

Gabarit de 6.20m. La chaussée est délimitée à l'Ouest par le trottoir existant non franchissable (bordure haute rabaissée aux accès privés). A l'Est, est projetée une bordure franchissable, constituée d'une rangée de deux pavés (-1cm), permettant la récolte des eaux de ruissellement de la chaussée et zone de stationnement.

Deux bandes latérales de largeur 50cm, réalisées en revêtement coloré pépité, seront mises en place, afin de réduire visuellement la largeur de la chaussée et induire ainsi une vitesse modérée.

A deux endroits spécifiques, une surface colorée par un revêtement pépité sera mis en place afin de signaler aux automobilistes qu'ils se trouvent dans une zone qui nécessite un comportement adapté et une attention particulière.

▪ **Stationnement latéral**

7 places de stationnement latéral seront créées sur le DP1014. Ces places sont nécessaires pour les besoins de la Commune, qui ne dispose que de peu de place de stationnement publique à proximité directe du centre du Village ainsi que le long de la Rue d'Orbe.

▪ **Aménagements paysagers**

Le long de la Route d'Orbe (séquence intermédiaire), il est nécessaire de maintenir une ambiance de modération afin de ne pas inciter de vitesses trop élevées, dont le caractère linéaire est renforcé par la présence du mur à l'Est.

Sur le côté Est de la chaussée, un alignement d'arbres est projeté (7 arbres). Ces arbres offriront une ombre protectrice sur les places de stationnement. Ils contribueront non seulement à la modération du trafic et à lisibilité de la route, mais ils offriront également une qualité paysagère au projet. Les arbres proposés auront une hauteur inférieure à 15 mètres (hauteur moyenne : haute-tige taillée). Les alignements d'arbres proposés seront situés à une distance >1m du bord de chaussée et distant entre eux de >7m, respectant ainsi la norme VSS 640'677 – arbres d'alignement.

▪ **Eclairage public**

L'aménagement projeté s'accompagne d'un nouvel éclairage le long de la RC276, afin notamment d'éclairer convenablement les traversées piétonnes au droit des ilots et procéder à la pose de luminaires type Teceo-LED, mâts de hauteur 6m et 8m.

3.3 Centre du Village

▪ **Ilot central avec passage pour piétons**

Un ilot central sera réalisé au droit de l'actuel passage-piétons. Un système de feux gère actuellement la traversée des piétons et sera conservé, sur souhait de la Municipalité et afin de sécuriser au mieux cette traversée fréquentée par de nombreux écoliers.

▪ **Trottoirs traversant**

Afin d'améliorer les continuités des itinéraires piétons entre le Nord et le Sud de la Rue d'Orbe, deux trottoirs traversant seront réalisés à l'embouchure des deux rues secondaires. Ces trottoirs permettront ainsi de donner la priorité aux piétons sur les véhicules en provenance des DP1013 et 1004.

▪ Arrêt de bus

L'arrêt de bus Car Postal a été, depuis 2010, déplacé dans le carrefour du Bras d'Or. L'arrêt existant n'a ainsi plus de raison d'être et sera supprimé.

L'arrêt des bus scolaires se fait actuellement dans la zone de parc manifestation / préau (parcelle n°66) et sera maintenu ainsi.

3.4 Lutte contre le Bruit

Le projet prévoit le renouvellement de la couche de roulement par un revêtement phono-absorbant de type SDA 4-12, conformément aux conclusions de l'étude de bruits réalisée par le bureau AER à Lausanne et validé par la DGMR en date du 6 octobre 2016.

4. Conclusions et décision

Ces travaux, profitant de subventions importantes, permettront non seulement la mise en conformité de la route en traversée du village vis-à-vis de la loi sur la protection contre le bruit et ainsi offrir une qualité de vie meilleures aux habitants mais également d'assainir le revêtement routier de Route d'Orbe qui est dans un état moyen, à un coût très attractif. De manière similaire, les travaux de réfection du Pont du Mujon amélioreront les conditions de trafic en permettant le croisement simultané de 2 poids-lourds, et garantiront la sécurité de l'ouvrage par une mise aux normes, tout en bénéficiant de larges subventions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MATHOD

- Vu le préavis municipal n° 12 : demande d'approbation du projet routier de réfection du Pont du Mujon et réaménagement de la Route d'Orbe
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Les oppositions ayant été levées

DECIDE :

Article 1 : D'adopter le projet routier de réfection du Pont du Mujon et de réaménagement de la Route d'Orbe, mis à l'enquête du 2 septembre au 1^{er} octobre 2016.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2017.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

E. Piguet

C. Gaillard

